

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que la municipalité de Larouche a adopté, à sa séance ordinaire du 6 mai 2019, une résolution ayant pour but de :

CHANGER LA DATE DE LA RÉUNION DE JUIN 2019.

CHANGEMENT DE DATE DE LA RÉUNION DE JUIN Résolution CM2019-125

ATTENDU QUE le conseil adoptait, par sa résolution CM2018-248, le calendrier des réunions pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE dans ce calendrier, la réunion de juin était fixée au 3 juin ;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la date de cette réunion ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Danie Ouellet, appuyée de monsieur le conseiller Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de modifier la résolution CM2018-248 afin de reporter la réunion prévue le 3 juin 2019 au 10 juin.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 7^e jour de mai 2019.

Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Gagné, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 7 mai 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7^e jour de mai 2019.

Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier